# Directives pour la mise en place des groupes de travail des GTCV

### **Public**

Secrétaire exécutif, membres et membres des groupes de travail des GTCV

## **Objectif**

Aider le secrétariat exécutif du GTCV à évaluer les besoins concernant la mise en place d'un groupe de travail chargé de collecter et de résumer des données pour les réunions du GTCV

### Pour en savoir plus

<a href="http://www.nitag-resource.org/en/training/rapid-briefing.php">http://www.nitag-resource.org/en/training/rapid-briefing.php</a>

Étape 1
Prendre une
décision sur la
nécessité de
mettre en place
un groupe de
travail

Le secrétariat exécutif et le président du GTCV décident de mettre en place un groupe de travail dans les cas suivants :

- Le secrétariat exécutif et les membres du GTCV n'ont pas suffisamment de temps pour préparer les documents de référence
- Le sujet est trop complexe et nécessite une expertise spécifique que ne possèdent pas le secrétariat exécutif et les membres du GTCV

Il est recommandé de mettre en place un groupe de travail sur un sujet spécifique dès que le plan d'action annuel est défini afin que le groupe dispose de suffisamment de temps pour fournir les informations qui alimenteront les futures discussions

Étape 2 Mettre en place le groupe de travail Le secrétariat exécutif et le président du GTCV doivent définir le cahier des charges du groupe de travail. Ils désignent le président et le secrétaire du groupe de travail et leur transmettent une lettre de nomination qui contient les informations suivantes :

- Cahier des charges (expertise requise, objectifs, etc.)
- Liste des questions à traiter
- Calendrier détaillé
- Le président et le secrétaire du groupe de travail DOIVENT être des membres clés du GTCV et DOIVENT disposer d'une expertise spécifique sur le sujet dont le groupe aura la charge

Étape 3
Sélectionner
les membres
du groupe de
travail

Le président de chaque groupe de travail doit sélectionner, en collaboration avec le secrétaire exécutif du GTCV, des experts indépendants compétents dans le domaine

Les groupes de travail sont généralement constitués des membres suivants :

- Au moins un membre clé du GTCV
- D'autres membres du GTCV (membres de droit ou membres de liaison)
- Des experts externes : sociétés professionnelles, consultants

Tous les membres d'un groupe de travail doivent déclarer les conflits d'intérêts réels ou potentiels en remplissant le formulaire approprié

## Étape 4 Assurer le suivi des activités du groupe de travail

- Le secrétaire exécutif du GTCV et le président du groupe de travail doivent se réunir régulièrement pour suivre les progrès du groupe de travail
- Le président du groupe de travail transmet les preuves collectées au secrétaire exécutif du GTCV avant la réunion planifiée
- Le secrétaire exécutif du GTCV transmet les documents de référence aux membres du GTCV avant la réunion

Le président du groupe de travail présente les résultats lors de la session plénière du GTCV et anime les discussions du GTCV sur le sujet